



VILLE DE
Magog

**PLAN DES SECTEURS
DE CONTRAINTE À L'AGRICULTURE
- Annexe F -
Règlement de zonage et de
lotissement**

Dernière mise à jour du plan :
Nombre d'amendement : _____ Date d'entrée en vigueur : _____

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique produite par
la Ville de Magog ;
© Ville de Magog, tous droits réservés.
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant
du Gouvernement du Québec ;
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
* Hors de l'usage auquel il est destiné, ce document
n'a aucune valeur légale.

- LÉGENDE**
- Territoire d'interdiction à l'élevage porcin
 - Zone agricole selon la Commission de protection
du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
 - Limite municipale
 - Étendue d'eau
 - Cours d'eau

Ce plan de zonage fait partie intégrante du règlement de zonage
et de lotissement n° 3458-2024.

Authentifié ce jour : _____

Maire/mairesse : _____

Greffier/greffière : _____